

République Française
DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRETE MUNICIPAL N° 2026_170
AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
« LOTO »

La Maire de la ville de Monéteau,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 3321-1 à L 3355-8 du code de la santé publique,

Considérant la demande du Comité Social et Economique de la société Picq et Charbonnier en date du 30 juin 2026,

ARRETE

Article 1^{er}

Le Comité Social et Economique de la société Picq et Charbonnier est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire au foyer communal de Monéteau à l'occasion d'un loto, le 6 septembre 2026 de 11h00 à 22h00.

Article 2

À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons du premier groupe et/ou troisième groupe, à savoir :

- boissons du premier groupe :

boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentées ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

- boissons du troisième groupe :

boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 3

Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de seize ans. À partir de seize ans, les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Article 4

Le service de la police municipale, la gendarmerie de Seignelay sont chargées de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Monéteau, le 15 juillet 2026



La Maire,

Arminda GUIBLAIN